

Mairie de Paillet
Procès-verbal du Conseil Municipal
du vendredi 27 janvier 2017

L'an deux mille dix sept, le 27 janvier à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Gauthier Jérôme, Maire.

Présents :

Mmes Scott (arrivée 18h25) Bignonneau, Chagnaud, Ducret, Hurmic, Favroul, Castet, Castaing
MM. Gauthier, Corcket, Hougas, Marais, Reynaud, Schaeffer

Absent excusé: Mme Lacrouts

Procuration : Mme Lacrouts à M. Reynaud

Secrétaire de séance : Mme Ducret

Le Conseil est ouvert à 18h00 par Monsieur le Maire. Celui-ci demande si l'assemblée a des modifications à apporter au précédent compte rendu.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 19 décembre 2016 est approuvé à **13 voix pour** des membres présents.

Mme Annie Castaing est intronisée par M le Maire, elle vient remplacer M Boussier démissionnaire. Nous lui souhaitons la bienvenue.

1 – Présentation du PADD par le bureau d'étude

M. Sironi du Cabinet d'étude Verdi nous présente le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) dans le cadre de l'établissement du PLU.

M. le Maire informe l'assemblée que la compétence Urbanisme est transférée à la CDC au 1^{er} janvier 2017 qui en a promu Lucie Henriot responsable.

Le PADD s'inscrit dans le contexte législatif (Loi Alur) des dispositions générales (art. L 123-1-3 du Code de l'Urbanisme). Il devra définir les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers. Il doit fixer les objectifs chiffrés de modération de la consommation d'espace et de lutte contre l'étalement urbain et viendra nourrir le PLU. Dans ce cadre, M le Maire nous propose de réfléchir et définir un pourcentage de croissance pour la commune, obligation inscrite dans le PLU et donnée à toute commune qui déciderait de consommer des terrains agricoles. Lors de la réunion du 13 janvier 2017, des zones ont été identifiées et retenues par les élus pour autoriser des constructions : une zone en entrée Sud de Bourg sur la D10 et une seconde dans le prolongement des Pins Francs, sur une parcelle de vignes. M le Maire nous informe que cette dernière extension devrait être refusée, la Chambre d'Agriculture ayant fait part de son opposition lors de la réunion des Personnes Publiques Associées (PPA). Les logements vacants qui seraient réhabilités n'entrent pas dans ce pourcentage de croissance défini.

2- Validation de l'APS salle polyvalente

A la suite des dernières réunions de travail proposées aux élus sur les trois derniers mois concernant l'avant projet de construction de la salle avec le cabinet d'architecte désigné AARON POOLE ARCHITECTE DPLG et des modifications déjà apportées, M le Maire demande la validation de l'avant projet sommaire présenté dans les documents transmis en préalable du Conseil aux élus, il précise que cette validation est bien celle d'un avant projet auquel pourront être apportées de nouvelles modifications. M. le Maire précise que le premier plan arrêté représente un rectangle avec une série de salles périphériques : cuisine, vestiaire, bar, local technique, wc et de rangement, des ouvertures permettraient au maximum d'utiliser l'éclairage naturel, Mmes Castet et Chagnaud ajoutent que l'aménagement intérieur n'est pas tout à fait arrêté.

M Marais souhaiterait une présentation du projet par l'architecte, M le Maire lui répond que tous les élus ont été invités dès le début de la procédure. L'architecte viendra rencontrer les élus et le projet sera présenté en réunion publique.

Mme Hurmic demande ce que représentent les plaques sur la toiture sur la photo présentée, M le Maire répond que ce sont des membranes photovoltaïques présentées en option dans l'APS. Mme Hurmic s'interroge sur la taille de la cuisine de 14m² qu'elle trouve plutôt petite. Mme Castet précise que la demande de subvention DETR est conditionnée par la présentation d'un dossier avant le 31 janvier 2017 mais que des améliorations seront apportées suite aux remarques des membres de la commission.

L'appel d'offres sera lancé à l'été si toutes les phases préalables et notamment de désamiantage sont achevées. 50 000 € ont été budgétés pour le désamiantage et un devis a été signé par M le Maire pour évaluer l'importance de l'amiante dans le bâtiment.

Mme Hurmic s'interroge sur la surface disponible à l'avant de la salle par rapport au plan présenté et à la question des parkings. M. le Maire rappelle que l'aménagement extérieur n'est pas arrêté non plus, des parkings sont bien sûr prévus et un paysagiste fera une proposition de végétalisation.

Mme Scott s'étonne de ne pas voir deux projets architecturaux présentés. M le Maire lui répond sur ce point que l'alternative était un simple rectangle pour une construction plus classique.

M le Maire demande le vote de l'APS

- vote : 12 pour, 3 contres (M Marais, Mme Hurmic, Mme Favroul)

M le Maire demande le vote d'une première subvention DETR à hauteur de 175 000 €.

- vote : 12 pour, 2 contres (M Marais, Mme Hurmic), 1 abstention : Mme Favroul

3- Demande de réserve parlementaire

M le Maire a sollicité Mme Martine Faure dans le cadre de la réserve parlementaire pour le remplacement des dernières huisseries de la salle Escandes à hauteur de 2 000 €.

- vote : 15 pour

4 – Ouverture des crédits budgétaires (investissements) 2017

M le Maire demande au Conseil de l'autoriser comme chaque année à engager des dépenses dans la limite du quart du budget communal avant le vote du budget au 15 avril 2017.

- vote : 15 pour

5- Marché SDEEG électricité

M Hougas nous explique que le marché actuel d'achat d'énergie électrique s'arrête au 31/12/2017. Le SDEEG s'occupe de regrouper l'ensemble des besoins en énergie électrique afin de créer un groupement d'achat. L'intérêt est d'obtenir de meilleurs prix du fait du regroupement de 1600 membres (communes, hôpitaux, EHPAD, EPCI, etc.). Ce nouveau marché au 1^{er} janvier 2018 est ouvert à la Nouvelle Aquitaine. M Hougas indique que nous utilisons 100 % d'électricité verte produite par de l'éolienne ou de l'hydraulique. M Corcket précise que notre choix d'énergie verte stimule les investissements dans ce domaine.

M le Maire nous demande de voter la délibération « Adhésion à un groupement de commande pour « l'achat d'énergies ».

- vote : 15 pour

6- Demande de subvention voyage scolaire

Mmes Marie Marchive et Pauline Aimé ont travaillé sur un projet de voyage dans le Massif Central pour les enfants classes de CE et CM du 5 au 8 avril prochains. Ce projet éducatif les conduira notamment à Vulcania. L'école contribue au financement du voyage par : la vente de plateaux réalisés avec les dessins des enfants, les photos de classe ou un loto qui aura lieu le 17 mars. Ce projet concerne 47 élèves des deux classes avec enseignants et parents accompagnateurs.

Budget total : 6 240 €

Les Anciens Combattants apportent leur concours pour 500€, la Coopérative scolaire pour 1875 €, les familles : 45 €/enfant soit 2115 €, reste la somme de 1750 € correspondant au budget transport qui est soumis au vote du Conseil Municipal.

Sur une question de Mme Castet, Mme Bignonneau précise que ce budget est exceptionnel et non inscrit annuellement mais que si l'école souhaite faire des classes de découverte régulièrement (pas nécessairement tous les ans mais tous les 2 ans par exemple) peut être que la mairie pourrait envisager d'inscrire cette dépense au budget.

Mme Hurmic demande si le CCAS peut aider financièrement, M le Maire indique que le CCAS peut intervenir pour des familles en grande difficulté et repérées par les enseignants.

Mme Bignonneau propose de faire appel au PEP 33, pupilles de l'enseignement pouvant aider pour un montant s'élevant quasiment à la totalité de la somme demandée par l'école et ce pour les familles qui ont besoin d'aide financière.

- vote : 15 pour

7- Commission intercommunale des impôts directs (CIID)

M le Maire indique qu'en raison du changement de communauté de communes, nous devons proposer un titulaire et un suppléant à cette commission qui concerne les locaux commerciaux. M Hougas se présente en qualité de titulaire et M Reynaud en qualité de suppléant.

- vote : 15 pour

8- Motion anti traité CETA

Comme lors de la dernière délibération du 30 janvier 2015 déclarant la commune hors Tafta, Mme Bignonneau a sollicité M le Maire pour le vote de cette motion en rapport avec les droits de douanes qui disparaissent dans les échanges commerciaux et l'agriculture avec le Canada. Elle argumente sa demande en soulignant que les citoyens ne sont pas consultés et qu'il n'y a pas de véritable débat mais aussi que les dossiers sont difficilement accessibles aux élus. M Corcket

ajoute que ces nouveaux traités commerciaux s'ingèrent dans les droits sociaux et environnementaux qui sont d'habitude gérés par les parlements nationaux. Mme Bigonneau émet une réserve quant à des amendements qui ne seraient pas légaux et votés dans l'urgence. M Corcket précise que le droit commercial deviendrait supérieur au droit législatif démocratique par l'entremise des tribunaux d'arbitrage favorables aux entreprises privées, il évoque les territoires indiquant leur opposition au Tafta notamment par un panneau à l'entrée du village pour la somme de 17 €.

M le Maire synthétise la demande faite au conseil sur l'arrêt des négociations objet de cet accord.

- vote : 13 pour, 2 abstentions (M Marais, Mme Favroul)

8- Informations et questions diverses

Dissolution CDC du Vallon d'Artolie

M le Maire informe l'assemblée que malgré l'ensemble des délibérations de huit communes sur neuf composant la CDC du Vallon de l'Artolie, au 31 décembre 2016, celle-ci n'a pas été dissoute. La Commune de Langoiran et son maire M Boras n'a pas pris de délibération. En théorie des négociations peuvent s'exercer au cours des six mois à venir, si aucun accord n'est trouvé à l'issue le Préfet devrait trancher et nommer un liquidateur pour cette dissolution. Une première réunion en préfecture en décembre a été ignorée par M Boras qui en a demandé une en janvier à laquelle les autres maires se sont opposés par une lettre argumentée cherchant à ramener M Boras à plus de raison. M Boras réclame qu'on lui donne le Café de la Liberté lui permettant de récupérer 400 000 € pour le revendre en compensation de travaux qui n'auraient pas été réalisés sur sa commune. Deux communes soit Rions, soit Langoiran pourraient interpellier le Préfet pour un règlement plus rapide de la situation, dans le cas contraire, le Préfet déciderait en dernier ressort, c'est un dépouillement de la Cdc de Podensac précise Mme Scott. Cependant, si le Préfet décidait de donner raison à M. Boras, il pourrait y avoir une négociation ou une soulte donnée. Mmes Castet et Hurmic évoquent l'équité des comptes à examiner dans ce cas en terme de transfert de charges sociales pour les salaires donnés aux employés municipaux de la Commune de Langoiran transférés à la CDC. Mme Scott répond que la dissolution concerne seulement les actifs et les passifs et non les services et que les comptes concernant Langoiran ont été figés à 2003 sans réévaluation, cette dernière en entrant dans la cdc du Vallon d'Artolie ayant d'ailleurs transféré 12 postes, l'action enfance et les salariés concernés. Mme Castet suggère pour alimenter la discussion auprès du Préfet de chiffrer le montant des salaires bruts. Mme Hurmic est en accord avec ce raisonnement.

M le Maire ajoute qu'il est également question de la répartition des matériels, tracteur et remorque pour Paillet pour laquelle M Bernard, Maire de Rions s'oppose.

Cdc de Podensac, des Côteaux de Garonne, de Lestiac sur Garonne, de Paillet et de Rions

Le 21 janvier ont eu lieu les élections de la nouvelle CDC avec M Mateille en qualité de Président et 12 vice-présidents, 8 pour le podensacais, 3 pour les Côteaux de Garonne et M le Maire à la Culture et Vie associative.

Opération Cocon 33

M Corcket et M Hougas étaient aux Assises européennes de la transition énergétique à Bordeaux le 26 janvier, organisées par la région et le département. Cocon 33 est une opération de mutualisation des besoins en terme d'isolation des combles perdus et de réduction des pertes énergétiques, et ceci au niveau du département. Une représentante de Cocon 63 pour le Puy de Dôme a exposé ses bons résultats en la matière. Le Conseil départemental s'occuperait de l'administratif, de la coordination de dossiers, recherche de subventions, gestion des crédits, marchés et devis. Première phase : se déclarer intéressés ou pas par leur démarche, dans ce cas

donner un nombre de bâtiments avec leur surface. Deuxième phase, le Conseil départemental avec l'Alec travaillent sur un devis global à partir des surfaces déclarées et font un retour aux communes. Troisième et dernière phase la commune s'engage ou non à faire les travaux. Décision devra être prise au second trimestre 2017, soit à l'automne. Pourraient être concernées dans le devis la mairie, la salle de classe de MS/GS d'Alexiane Chaussié, la salle informatique et les salles de classe mitoyennes des grands pour l'isolation des toitures précise M Schaeffer. Il est attendu entre 20 % et 30 % d'économie d'énergie selon les données de l'Alec précise M Hougas. Cette opération est subventionnée précise M Schaeffer et nous ne serions pas obligés de nous engager sur la totalité des bâtiments. Le conseil départemental avec leur cabinet d'ingénierie pourrait nous aider et monter le marché public, pour une adhésion autour de 80 € à l'année.

PPRMT

Plan de prévention des risques naturels, la DDTM et son bureau d'étude organise lundi 30 janvier à 18h30 une réunion publique à Tabanac .

Comité des fêtes de Paillet

M le Maire annonce que la commune bénéficie d'un renouveau du Comité des fêtes.

Chandel'Art

Ce vernissage artistique et gourmand organisé par le CAC se déroulera le 4 février à partir de 15h30 à la bibliothèque de Paillet. Il est question d'une exposition de quilling, photos, poteries, peintures, productions d'écrits et autres dessins d'écoliers dans le thème de l'art.

Repas des anciens

M le Maire a souhaité cette année encore réunir nos aînés de plus de 65 ans autour d'un repas de fête dimanche 5 février, concocté par le Café de la Liberté et animé par Eric Nadeau, chanteur transformiste. A partir de 12h à la salle du Foyer Rural.

Assainissement

L'assainissement concernant le Hameau du Château n'est pas pris en compte par le Syndicat des Eaux hormis des interventions. Nous a été demandé de faire les travaux et de les contrôler. A la suite de l'acceptation du devis en novembre, les opérations d'état des lieux débuteraient le 7 et 8 février, les usagers du secteur concerné seront avertis des coupures d'eau possibles.

Affaissement mur près de l'église

Nous constatons un affaissement du mur du parking devant l'église, problème de tassement précise M Schaeffer. Après plusieurs relances auprès des entreprises concernées, M Schaeffer indique qu'un rendez-vous est prévu courant de semaine prochaine pour fixer les travaux à prévoir.

Suite des accidents sur trottoirs du centre bourg

Les poteaux rouges sont à remplacer devant la coiffeuse et le commerce de M Mazurie, Les expertises des assurances sont en cours mais ont donné rendez-vous à M Schaeffer le 8 février à 14h.

Travaux de voirie

Devant chez M Mazurie, le tuyau sera débouché par hydrocureur dans les jours qui viennent. Mme Castet précise que la réception n'est pas encore faite, donc il reste encore des points à traiter.

Nom de l'école publique

Mme Bignonneau souhaite savoir si le nom de l'école a été arrêté, M Corcket précise que la commission qui s'est réunie n'a pas souhaité faire de choix pour le moment elle s'en remet au Conseil Municipal. M le Maire nous soumettra le vote lors du prochain Conseil Municipal. 25

propositions de noms de personnages vivants, décédés, les lieux géographiques et autres. 4 noms émergent : 8 voix pour l'école de l'Artolie ou l'école publique de l'Artolie ; Francis Hallé (botaniste) pour son rapport à la nature ; deux autres noms littéraire et artistique : Stéphane Hessel et Jules Ferry. Nous sommes dans l'attente d'une argumentation plus complète.

Coupures de courant

Après beaucoup de désagréments pour les habitants du bourg et notamment rue Pitaut, route de Targon et hameau de Fontange, le matériel défectueux a été remplacé.

M le Maire remercie l'assemblée et clôture la séance à 20h20.

Réunion du Conseil Municipal du vendredi 24 Février Mairie de PAILLET
Procès-verbal du Conseil Municipal du vendredi 24 Février 2017

L'an deux mille dix sept, le 24 Février à dix huit heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par
Monsieur Gauthier Jérôme, Maire.

Présents: Mmes Scott, Bignonneau, Chagnaud, Castet, Castaing, Roy

MM : Gauthier, Hougas, Reynaud, Schaeffer

Pouvoirs : Mme Ducret à M Schaeffer, M Corcket à M Gauthier Maire.

Absent(s) excusé(es) : Mme Hurmic

Abtsent(s) non excusé(es) : Mme Favroul, M Marais

Secrétaire de séance : M Schaeffer.

Le Conseil est ouvert à 18h00 par Monsieur le Maire.

M le Maire demande s' il y a des remarques sur le dernier compte rendu du CM.
Celui-ci est adopté par 12 voix.

Ordre du jour : Vente d'un bien immobilier communal.

M le Maire nous fait savoir qu'une proposition d'achat du bâtiment communal situé route de Lasserre pour en faire un Pôle Médical lui a été faite. Dans le projet de réhabilitation, le bâtiment deviendrait un centre médical avec plusieurs praticiens.

En deuxième phase, sur une partie du terrain, des constructions en bois pour PMR et quelques logements vont être construits dans le respect de l'environnement.

Après une discussion favorable de chacun d'entre nous, et malgré quelques interrogations sur certains points (places de parkings, faisabilité du projet, stationnements à proximité du bâtiment, ainsi qu'une interrogation de Céline pour

savoir si une fois la vente effectuée, il ne risque pas y avoir un autre projet;elle demande que sur le contrat de vente soit spécifié " vente pour aménagement Pôle Médical ".

M le Maire fait remarquer qu'une étude avec plan du projet lui avait été envoyée et que si ces acheteurs avaient fait autant de travail c'était pour voir sa réalisation .

. Sachant que les centres médicaux de Langoiran et Cadillac arrivent à saturation l'investissement pour ce Pôle dans notre commune est opportun par le manque de praticiens sur le secteur.

La somme proposée était de 100.000€, après négociation de M le Maire, la somme de 110.000€ a été acceptée par les acheteurs.

Mise aux votes pour la vente de ce Bâtiment : 12 voix pour.

Subvention Conseil Régional Foyer Rural :

M le Maire nous informe qu'une demande de subvention peut être accordée par le CR.La somme de 120 à 150€ le M2 plus 30€ est accordée pour le système thermique du bâtiment.

Mise au vote pour la demande de subvention : 12 voix pour.

Il nous signale qu'une réunion publique pour présentation du projet par les architectes se tiendra le vendredi 17 Mars salle du Foyer rural.

Transfert compétence PLU :

La commune n'a plus la compétence, elle passe à la nouvelle CDC du Podensacais, des Côteaux de Garonne, de Lestiac, Paillet, Rions.

M le Maire avec M Sironi (bureau d'étude), doivent présenter le plan dans les jours à venir à la commission urbanisme de la CDC.

Ce transfert de compétence sera présenté pour un vote au prochain conseil communautaire de la CDC du Podensacais des Côteaux de Garonne, de Lestiac, Paillet, Rions..

Délégués CNAS :

Madame Girotti Corine est déléguée employée

Est élu délégué représentant le CNAS pour la commune: M Reynaud Bernard.

Vote : 12 voix pour.

Nom école publique :

Après la mise en place d'un comité composé de parents, d'enseignants et d'élus, des propositions sont avancées et des noms proposés.

" Jules Ferry, Machado, Stéphane Hessel ou Ecole de L'Artolie. Vu qu'aucun nom n'a été retenu, le comité demande à la municipalité de choisir. Après discussions, nous redemandons qu'un vote soit organisé au conseil d'école et au prochain conseil municipal nous validerons une des propositions ".

Questions Diverses :

RPI : La réunion prévue avec Mme Gabaroche responsable RPI le 8 Février est reportée au 27 Mars .

M le Maire nous informe qu'une réunion avec le Sous Préfet a eu lieu à Langon pour présenter un dossier sur la redistribution des biens de la CDC du Vallon de L'Artolie. Monsieur le S/P fera un rapport qui sera transmis au préfet pour étude.

Une première réunion de la nouvelle CDC du Podensacais a eu lieu en Mairie de Cadillac avec entre autre la présentation des élus des commissions.

Monsieur le Maire nous demande de lui communiquer le nom des personnes intéressées pour participer à ces commissions, pour qu'il en face part au président.

Il nous invite à venir à la réception des nouveaux arrivants sur la commune qui aura lieu vendredi 10 Mars à 19h00 au café de la Liberté.

Fin de séance 19h40.

Mairie de PAILLET
Procès-verbal du Conseil Municipal
du vendredi 7 avril 2017

L'an deux mille dix-sept, le 7 avril à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Gauthier Jérôme, Maire.

Présents :

Mmes Scott, Ducret, , Chagnaud, Castet, Lacrouts, Favroul, Castaing
MM. : Gauthier, Hougas, Marais, Reynaud, Corcket, Schaeffer (arrivé à 18h10)

Procuration (s)

Mme Bignoneau à M Corcket

Absent(s) excusé(s) :

Mme Hurmic

Absents non excusés :

Secrétaire de séance : M Hougas.

Le Conseil est ouvert à 18h par Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire demande si tout le monde a pu lire le CR du 24 février 2017 et s'il y a des remarques.

Vote pour l'approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 24 février 2017

Vote : 9 voix pour (4 conseillés ne prennent pas part au vote)

Procès-verbal approuvé

Préambule : M le Maire précise que la commission finance s'est réunie en amont de cette séance pour préparer les comptes (une sur le budget le 16 mars à 18h30 et une sur les investissements le 24 mars à 18h)

Il remercie publiquement Mmes CASTAING et CASTET pour le travail réalisé pour présenter ce budget 2017,

Il laisse la parole à Mme CASTET (Adjoint aux finances) pour la présentation du budget,

Vote du compte administratif 2016 (Dominique CASTET)

Dépenses et recettes de fonctionnement

Total des dépenses : 633 380,86 €

Total des recettes : 843 839,91 €

Excédent sur le budget de fonctionnement : 210 459,05 €

Dépenses et recette de d'investissement

Total des dépenses : 789 431,57 €

Total des recettes : 754 900,62 €

Déficit sur le budget d'investissement 34 530,95 €

Arrivée de M Schaeffer à 18h10

M le Maire s'absente pour le vote

Vote pour l'approbation du compte administratif 2016

Pour : 12 voix

Contre : 0

Abstention : 1 (Mme FAVROUL)

Le conseil municipal approuve le compte administratif 2016 de la commune

Approbation du compte de gestion

Les comptes de gestion du budget de la Commune ont été approuvés par Monsieur le Trésorier.

Dépenses et recettes de fonctionnement

Total des dépenses : 633 380,86 €

Total des recettes : 843 839,91 €

Excédent sur le budget de fonctionnement : 210 459,05 €

Dépenses et recette de d'investissement

Total des dépenses : 789 431,57 €

Total des recettes : 754 900,62 €

Déficit sur le budget d'investissement 34 530,95 €

Vote pour l'approbation du compte de gestion de la commune

Pour : 13 voix

Contre : 0

Abstention : 1 (Mme FAVROUL)

Le conseil municipal approuve le compte de gestion de la commune

Affectation des résultats

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
633 380,86€	843 839,91€	789 431,57€	754 900,62€

Vote pour la validation de l'affectation des résultats

Pour : 13 voix

Contre : 0

Abstention : 1 (Mme FAVROUL)

Le conseil municipal valide l'affectation des résultats

Vote des taux d'imposition

Pour l'année 2017 les taux d'imposition sur les taxes communale reste inchangés par rapport à 2015 et 2016.

- Taxe Habitation : 15,95 %
- Taxe foncière : 20,50 %
- Taxe non bâti : 102.30 %

Vote pour la validation des taux d'imposition

Pour : 14 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Le conseil municipal valide les taux d'imposition

Vote des subventions aux associations

Répartition des aides aux associations :

- 4630 € pour le fonctionnement courant
- 5370 € qui seront affectés suivant les projets qui seront présentés au comité consultatif subventions exceptionnelles

Nom de l'organisme	Montant de la subvention
ADMR	150
AMAP de l'Artolie	100
Amicale des sapeurs-pompiers	100
Association du foyer rural	400
Guinécole	200
Avenir Pailleton	400
Cercle généalogique et historique	200
Bouquet d'automne	400
Comité d'action culturelle	400
Comité du souvenir des anciens combattants	250
Comité des fêtes	400
FNATH	80
GDSA 33	100
Gymnastique Pailletonne	250
Jeunes sapeurs-pompiers	100
Les clochards poilus	350
Musickolor	400
Société de chasse	150
Tennis club de l'Artolie	200

Vote pour la validation des subventions aux associations

Pour : 14 voix

Contre : 0
Abstention : 0

Le conseil municipal valide les subventions aux associations

Vote du budget primitif 2017

Dotation de l'état : il manque une dotation à ce jour
Les flux financiers entre les communes et la CdC sont actuellement non définis.
Face à ces deux incertitudes, des décisions modificatives seront nécessaires.

Dépense et recette de la section fonctionnement :

Dépenses : 930 151,00 €

Recettes : 930 151,00 €

Dépense et recette de la section investissement :

Dépenses : 740 120,87 €

Solde d'exécution de la section d'investissement report : 118 141,18 €

Soit un total de dépenses section d'investissement : 858 262,05 €

Recette de la section d'investissement : 858 262,05 €

Vote pour l'approbation du budget primitif 2017

Pour : 12 voix
Contre : 2 (Mme Favroul et M Marais)
Abstention : 0

Le conseil municipal approuve le budget primitif 2017

Nom de l'école de Paillet

Le nom proposé par le conseil d'école est « l'école de l'Artolie »

Vote pour la validation du nom « l'école de l'Artolie »

Pour : 14 voix
Contre : 0
Abstention : 0

Le conseil municipal valide « l'école de l'Artolie » comme nom de l'école.

RPI (regroupement pédagogique intercommunal)

Une réunion rassemblant : l'inspectrice d'académie de l'éducation nationale, les maires des communes de Paillet et Lestiac, les deux directeurs, les représentants des parents d'élèves et les chargés des affaires scolaires, a eu lieu le 27 mars.

Un comité de pilotage a été mis en place.

Election d'un membre du CCAS

Suite à la démission de Daniel ALONSO, il est nécessaire d'élire un nouveau membre.

Annie CASTAING présente sa candidature comme futur membre du CCAS.

Vote pour la nomination d'Annie CASTAING comme membre du CCAS

Pour : 14 voix
Contre : 0
Abstention : 0

Le conseil municipal valide la nomination d'Annie CASTAING comme membre du CCAS.

Adhésion au pôle de compétence du conseil départemental (Gironde Ressource)

Le conseil départemental propose aux communes une assistance technique, juridique et financière.

« Gironde Ressource » se composera de 12 équivalents temps pleins.

Pour profiter des prestations de « Gironde Ressource » les communes doivent :

- approuver les statuts
- adhérer en acceptant de payer l'adhésion annuelle

M le Maire représentera la commune à « Gironde Ressource », son suppléant sera Daniel HOUGAS.

Vote pour valider l'adhésion à « Gironde Ressource »

Pour : 14 voix
Contre : 0
Abstention : 0

Le conseil municipal valide l'adhésion à « Gironde Ressource ».

Séance clôturée à 20h07

Mairie de Paillet
Procès-verbal du Conseil Municipal
du vendredi 19 mai 2017

L'an deux mille dix sept, le 19 mai à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Gauthier Jérôme, Maire.

Présents :

Mmes Chagnaud, Ducret, Hurmic, Castet, Castaing, Lacrouts
MM. Gauthier, Corcket, Hougas, Marais, Reynaud

Absents excusés: Mmes Scott, Bignonneau, Favroul, M Schaeffer

Procurations : Mme Scott à M Corcket, Mme Bignonneau à M Gauthier, M Schaeffer à M Reynaud
Mme Favroul à M. Marais

Secrétaire de séance : Mme Ducret

Le Conseil est ouvert à 18 h00 par Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire demande si l'assemblée a des remarques à formuler sur le compte rendu du 7 avril 2017, il le soumet au vote.

Vote pour l'approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 7 avril 2017

14 voix pour
1 abstension (Mme Hurmic)
Procès-verbal approuvé

1 - Contrat aidé

Monsieur le Maire nous informe de la fin programmée au 30 juin prochain du contrat d'avenir occupé par M Théo Van Paemelen. Fin de ce contrat d'avenir de 35h semaine. Ce type de contrat ne semblant plus possible, nous pourrions nous orienter vers un contrat type CAE de 20h semaine sur 3 jours avec un personnel de plus de 50 ans qualifié. Un recrutement sera organisé, M Van Paemelen n'étant pas intéressé.

Vote pour un contrat aidé de 20h hebdomadaires

15 voix pour

2 – FDAEC (Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement de Communes)

Monsieur le Maire s'appuie sur un document récapitulatif transmis au préalable du Conseil. Cette demande de fonds concerne l'équipement des communes en objets et voirie et aussi l'éclairage public, selon un tableau récapitulatif, les opérations éligibles pour l'année 2017 indique un montant de 17 949 €. Mme Chagnaud demande des précisions sur l'achat d'une brosse de désherbage. Monsieur Corcket précise qu'elle permet de désherber les caniveaux très enherbés compte tenu du récent comptage à 7000 véhicules jour, c'est une sécurité pour les employés, c'était aussi une recommandation du CAUE lors de son état des lieux.

M Marais demande à quoi servira l'abri de jardin, Monsieur le Maire précise qu'il servira à stocker du matériel de jardinage pour l'école pour les classes des CM.

Vote : 15 pour

3 - Vente de parcelle Hameau du Château

Monsieur le Maire nous informe que les propriétaires d'une maison achetée en février, souhaitent acquérir ou que leur soit donnée une parcelle d'environ 10 m² de terrain communal en zone constructible jouxtant leur maison, M le Maire étaye leur demande à l'aide de photos proposées à l'assemblée.

L'assemblée s'entend pour ne pas donner mais vendre au prix du marché.

M le Maire propose de voter pour la vente :

Vote : 9 pour, 6 abstentions (MM Gauthier, Corcket, Reynaud, Schaeffer, Mme Scott, Bignonneau)

4 – Désignation d'un huissier de justice

Monsieur le Maire nous informe qu'une famille pailletonne logée par la commune a des retards de paiement de loyer notamment depuis 2016. Les tentatives menées par Monsieur le Maire sont restées vaines et Mme Serre en charge du dossier au SOLIHA aurait relancé ces locataires tardivement. Alors que M le Maire s'apprêtait à demander l'intervention d'un huissier de justice, le FSL (Fonds de Solidarité Logement) vient de régler l'arriéré de 2016. Des 516 € montant de leur loyer, n'était payé par le couple que 196 €, la différence correspondant aux allocations logement. Celles-ci avaient été supprimées par la CAF en janvier 2017 du fait de l'absence de paiement. Mardi dernier il était question que la CAF verse avec rétroactivité les allocations jusqu'à là bloquées, elles viendraient en déduction de la dette de loyer qui se monte à 2141,38 €, à laquelle s'ajoute une dette de gaz et des dettes concernant la cantine.

M le Maire explique qu'il serait déplacé de nommer l'huissier compte tenu de l'évolution du dossier et suggère de différer cette question au prochain Conseil Municipal.

Sur la remarque de Mmes Hurmic et Castet Monsieur le Maire propose un courrier au nom des membres du Conseil leur donnant un dernier délai pour apurer leurs dettes.

5 – Zonage PLU

M le Maire nous indique les espaces à urbaniser sur la carte actualisée et demande l'avis du Conseil pour laisser constructibles les zones suivantes, avis transmis à la Communauté de commune. Il rappelle que la commune n'est plus compétente souhaite avoir l'avis de chacun pour qu'il puisse transmettre les souhaits des élus à la CDC.

- Extension hameau de Fontange (0.75 ha) :

Cette zone est située en pied de côteau sur une partie plane, M Corcket évoque les problèmes de ruissellement et de mouvements de terrain.

Vote : 11 pour 4 contre (Mme Ducret, Hurmic, Scott, M Corcket)

- Terrain Bailly (0.65 ha) :

Vote : 11 pour 3 contre (Mme Hurmic, Scott et M Corcket) 1 abstention : M Hougas.

- Zone en sortie de bourg face au hameau du Château (1,25 ha) :

Vote : 12 pour 3 abstentions (Mme Hurmic, Scott, M Corcket)

M le Maire précise qu'un règlement sera écrit pour la hauteur des maisons, la densité, ... afin d'apporter un cadre précis. Nous devons réfléchir à choisir une zone pour une extension du cimetière.

Mme Hurmic s'interroge en voyant sur le plan que la zone autour de sa maison est devenue non constructible. M le Maire se renseignera.

6 – Taux de promotion PPCR

Pour information le parcours professionnel de carrière et de rémunération de toutes les fonctions publiques doit être harmonisé et doit intégrer les primes au salaire.

La mise en œuvre du Protocole d'accord relatif à la modernisation des Parcours Professionnels, des Carrières et des Rémunérations (PPCR) est effective depuis le 1^{er} janvier 2016 (article 148 de la loi n° 2015-1785 du 29 décembre 2015 de finances pour 2016) et s'étalera sur quatre années selon le calendrier fixé par le Ministère de la fonction publique. Cette réforme vise à moderniser le statut général de la fonction publique et prévoit un remodelage en intégrant les primes de retraites aux salaires. A ce jour, le décret suivant a été publié : transfert primes / points (TPP = décrets n° 2016-588 du 11 mai 2016 et n° 2016-1124 du 11 août 2016).

M le Maire précise qu'il s'agit d'une information et qu'aucune délibération n'est à prendre sur ce point.

7 - Retour de commissions CDC

- Dissolution Cdc Vallon de l'Artolie - point

En préambule, M le Maire nous informe que le rendez-vous demandé par lettre au Préfet n'a jamais été honoré, la préfecture a décidé de « remouliner » l'aspect financier déjà étudié par un cabinet d'étude. Deux réunions de techniciens ont été organisées auxquelles les maires n'ont pas été conviés. Il a été demandé à Mme Rémazeilles de faire un état comptable plus précis de tous les matériels et notamment informatiques. L'étude de ce nouvel état pourrait déboucher sur la dissolution de la Communauté de Commune du Vallon de l'Artolie en juillet.

- Commission GEMAPI

M Reynaud s'est rendu en réunion à Langon ce jour concernant le Sud Gironde. Il a été question de la gestion des bords de Garonne avec la construction de digues et talus. M Reynaud a évoqué le souci de coude sur l'Artolie auprès de M Soulet vice-président Gemapi. La nouvelle Cdc constituée aura la compétence au 1^{er} janvier et s'intéressera aux bassins versants dans une réunion de travail sur l'Entre deux mers qui devrait suivre.

- Poubelles : Il est question de constituer un dossier pour obtenir un financement de la part de la CDC de poubelles enterrées du Hameau du Château. M Reynaud doit rencontrer les deux syndics pour déterminer l'endroit pour les containers et fermer son accès.

- Commission RH : Mme Lacrouts s'étonne du délai de convocation prévu le jour même par mail pour 18h, elle fera un courrier pour obtenir des précisions et leur faire la remarque.

- Nouvel office de Tourisme de Cadillac : une réunion a été organisée au Château Pascaud pour tous les commerçants et artisans concernés le 30 mai, une AG doit désigner un conseil d'administration composé de 36 personnes 18 élus et 18 non élus pour créer ce nouvel office de tourisme situé dans un ancien magasin de fleurs.

Mme Hurmic a noté seulement deux femmes dans le conseil d'administration, elle s'interroge sur la parité.

- Action culturelle

M Gauthier nous informe qu'il a réuni les différents acteurs de l'ensemble des bibliothèques (7 lieux différents) du nouveau territoire. Il est question de travailler sur une mise en réseau, une mise à disposition des locaux avec état des moyens pour 2018 lors du transfert de la compétence à la CDC.

Mme Chagnaud s'interroge pour savoir dans quelle commission se situe le sport, M le Maire lui répond que cela concerne la « Vie Associative ».

- Commission Aide à la Population et Gens du Voyage

La Charte de Solidarité aux aînés continue au sein de la nouvelle CDC, Mme Castaing nous informe qu'un forum aura lieu au mois d'octobre pour amener les idées développées à tous les seniors du territoire. Le lieu pourrait être Rions.

- La Poste

M le Maire a reçu cette semaine la direction de la Poste pour la mise en place du facteur/guichetier distribuant le courrier le matin et officiant au guichet l'après-midi. Cette mise en place pourrait intervenir le 19 septembre 2017. 4 heures de distribution le matin et 3h de présence l'après-midi entre 13h et 16h, du lundi au vendredi.

Le facteur doit pouvoir stocker le trois roues la nuit et le recharger. M Reynaud propose de prêter le local communal dans la cour dans le local du Comité des fêtes.

- Gironde Ressources (Conseil Départemental)

M le Maire nous informe de la constitution d'une Assemblée Générale ayant lieu mercredi prochain.

Recensement

En 2018, Paillet fera partie des communes recensées, sachant qu'il y aura une incitation pour la population à se faire répertorier par internet, ce qui pourrait concerner 30 % de la population d'après leurs statistiques.

- Fuite au Hameau du Château

Mme Chagnaud reprend une information concernant une fuite d'eau au Hameau du Château qui pourrait être prise en compte par la garantie décennale qui court encore, à condition de retrouver l'entreprise qui a effectué les travaux à l'époque. Une recherche est nécessaire dans les archives pour retrouver la société à l'origine des travaux avant de l'assigner à réparer.

- Guinécole

M Marais revient sur les subventions aux associations et les conditions de l'attribution de celles-ci. Concernant Guinécole, cette association a été reçue et a présenté son projet, il s'agit d'un projet coopératif sur l'éducation entre la France et la Guinée, un soutien aux enseignants et matériel sous forme de collecte, de repas. M Marais propose que toute nouvelle association devra se présenter devant le Comité Vie Associative et serait éligible à une subvention après une année d'existence. M Corcket prend acte de la proposition de Mr Marais.

M le Maire remercie l'assemblée et clôture la séance à 20h00

Mairie de PAILLET
Procès-verbal du Conseil Municipal
du mardi 11 juillet 2017

L'an deux mille dix-sept, le 11 juillet à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Gauthier Jérôme, Maire.

Présents :

Mmes Scott, Ducret, , Chagnaud, Castet, , Roy, Favroul, Castaing, Hurmic

MM. : Gauthier, Hougas, Marais, Reynaud, Corcket,

Procuration (s)

Mme Bignoneau à M Corcket

M. Schaeffer à M. Reynaud

Absent(s) excusé(s) :

Mme. Bignoneau

M.Schaeffer

Absents non excusés :

Secrétaire de séance : Mme Castet

Le Conseil est ouvert à 18h par Monsieur le Maire.

Monsieur Le Maire s'excuse pour l'envoi successifs des documents qui concernent

L'APD du projet de la salle polyvalente.

Monsieur le Maire demande si tout le monde a pu lire le CR du 19/05/ 2017 et s'il y a des remarques.

Vote pour l'approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 19/05/2017.
2017

Vote : 13 voix pour (2 conseillers municipaux absents lors du précédent conseil ne prennent pas part au vote)

Procès-verbal approuvé

1. Validation de l'APD

Monsieur le Maire lit les sommes et précise qu'il a été rajouté la partie Aménagement extérieur afin d'éviter une seconde consultation.

Fabienne Hurmic demande s'il a été trouvé de l'amiante.

Monsieur le Maire répond que oui.

Vote pour l'approbation de L'APD

Pour 12 voix

Contre 3 voix Jean Louis Marais, Fabienne Hurmic , Patricia Favroul.

2. Vente de la parcelle de Gageot

Placeau communal de 591m², constructible 3 personnes concernées, souhaitent Acquérir une partie.

Très longue discussion entre les élus sur le fait de céder ou pas, du terrain Appartenant à la Commune.

Monsieur le Maire demande qui est d'accord ou pas sur le principe de céder Ce bout de terrain.

L'ensemble des élus sont d'accord sur le principe de céder ce bout de terrain.

Monsieur le Maire demande qui est pour le vendre et non le céder gratuitement, par principe , pour de futurs demandes .

Pour 12 voix pour le vendre

S'abstient 3 voix : Mme Scott, M. Reynaud, M. Schaeffer

Monsieur le Maire propose de faire une proposition à 40€ le m².

Vote :

Pour 12 voix

Absention 2 voix

3 Subventionnement école de musique

Association PEMDA, école de musique en Artolie était jusqu'à présent subventionnée par la CDC du Vallon de l'Artolie.

Compte tenu de la dissolution de la CDC du Vallon de l'Artolie, l'association PEMDA ne touchera plus de subvention.

A l'issue de la table ronde organisée par l'association PEMDA, il a été décidé afin de ne pas faire supporter uniquement aux adhérents, l'augmentation des Tarifs pour la saison 2017/2018, de solliciter l'aide des différentes communes.

Un prorata est calculé sur le nombre d'adhérents de l'année n-1.

Ce qui représente par enfant 80€ pour chaque commune

Pour Paillet 6 enfants *80 = 480€.

Me Scott rappelle qu'au départ l'école de musique est une école de Langoiran, Après des difficultés l'ancienne CDC du Vallon de l'Artolie avait décidé de donner une subvention 6500€.

Nathalie Chagnaud fait remarquer que le tennis occupe jusqu'à présent la salle René Baillet mais l'année prochaine le club de tennis devra trouver une salle, puisque Langoiran ne les accueillera plus.

Monsieur le Maire nous dit que Tabanac est d'accord pour participer à cette aide, Langoiran souhaite réfléchir, Lestiac est contre mais proposerait d'aider les personnes au niveau du CCAS.

Tout le monde est surpris que Langoiran ait décidé de réfléchir.

Finalement E.Corcket propose que nous acceptions d'aider pour la saison 2017/2018.

Vote pour accorder une aide exceptionnelle à l'association PEMDA école de Musique de 480€.

Monsieur le Maire ne souhaite pas participer à ce vote compte tenu que son épouse utilise les services de l'association PEMDA.

Pour 8 voix

Contre 3 voix : Jean Louis Marais, Patricia FAVROUL, Elisabeth ROY

Abstentions 3

4 DM

Monsieur le Trésorier nous a demandé d'établir une DM qui concerne L'imputation budgétaire de la vente du bien immobilier (Logement de MP).

Section fonctionnement comptes dépenses Chapitres :

042 Différences sur réalisations (positives) :	-39382.16
042 Valeurs compatibles des immobilisations cédées	- 70617.84

Compte recettes Chapitres :

77 Produits des cessions d'immobilisations	- 110000.00
--	-------------

Section investissement Crédit à ouvrir : Chapitre

024 Produits des cessions d'immobilisations (recettes)	110000.00
--	-----------

Crédits à réduire : Chapitre

040 Immeubles de rapport	-70617.84
040 Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisation	-39382.16

Vote

Pour 15 voix

5 Emploi saisonnier

Monsieur Gauthier rappelle que Théo est parti au 30/06/2017.

Il a été acté de prendre 1 contrat aidé en septembre.

La proposition est faite de prendre un contrat saisonnier, la règle de rémunération Est le SMIC.

Une annonce a été mise sur le site de la Mairie, sélection de deux candidats, Lucas Surrateau a été retenu.

Vote

Pour 15voix

Monsieur Le Maire nous informe que la Commune a postulé pour recevoir des jeunes condamnés à des travaux d'intérêts généraux.

La personne proposée à Monsieur le Maire est M X, il viendra du 17 au 28/07.

Monsieur le Maire nous informe que Ludovic Guitard l'encadrera.

6 Représentants commission PLUI

Le PLUI est lancé par la Communauté des Communes. Une commission est créée. Il faut deux titulaires et un remplaçant pour représenter la commune.

Monsieur Gauthier propose Daniel Hougas et lui-même comme titulaires et Emmanuel Corcket comme suppléant, car ils suivent déjà le PLU.

Vote

Pour 15 voix

7 Attribution Subventions exceptionnelles

Association	Objet	Montant demandé	Subvention accordée	Niveau de subvention
Avenir Pailleton	Fonctionnement, frais de déplacement et d'arbitrage	2100 €	2100 €	100%
CAC - Bibliothèque	Abonnement revues, événements	600 €	600 €	100%
Foyer Rural	Fonctionnement, ateliers	500 €	500 €	100 %
Comité des Fêtes	Fêtes (jeunes de Paillet) + gobelets réutilisables	3 100 €	1 470 €	47 %
Musickolor	Organisation Fête de la musique	800 €	700 €	87 %
Total			5 370 €	

Vote

Pour 14

1 abstention : Patricia Favroul

8 Informations et questions diverses

- Dissolution CDC

Monsieur le Maire nous confirme que la dissolution de la CDC du Vallon de l'Artolie est en cours. Il est convoqué à la Préfecture le 26/072017.

Information sur les modalités de la dissolution devant avoir lieu avant le le 17/08/2017.

Les Bâtiments seront transférés en fonction des compétences des Communautés des Communes.

- Monsieur le Maire nous informe également que nous avons été dans l'obligation D'adhérer au syndicat Gironde numérique, compte tenu que les 2 CDC avaient déjà ce prestataire.

- L'école, réunion sur les rythmes scolaires.

Une réunion a eu lieu au niveau de la Communauté des Communes, 23 communes sur 25 ont voté pour se donner du temps avant de prendre une décision.

- Syndicat des Eaux

Nathalie Chagnaud nous informe que le DCE va être lancé, en septembre ou Octobre début des travaux.

Cela concerne les travaux sur le forage de Paillet. Ils consistent au remplacement de l'unité de deferrisation qui ne fonctionne plus depuis deux ans .

Demande de monsieur Rouzes pour un raccordement à l'assainissement collectif, un chiffrage a été effectué par le syndicat 25000€

Proposition de diviser le coût par 3: propriétaire- Mairie- Syndicat.

Si cette solution n'est pas retenue, Monsieur Roses devra se mettre aux normes (ANC).

Jean Louis Marais, fait part qu'il faudrait améliorer par des travaux la cantine et l'école pour la période de canicule.

Dans le cadre de l'Opération du cocon 33 du département, des devis vont être établis, afin de mieux isoler les bâtiments municipaux, le conseil municipal devra décider s'il effectue les travaux.

Fin du Conseil Municipal à 19h45

Mairie de PAILLET
Procès-verbal du Conseil Municipal
du vendredi 22 septembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le 22 septembre à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Gauthier Jérôme, Maire.

Présents :

Mmes Scott, Ducret, Chagnaud, Castet, Lacrouts, Favroul, Bignoneau
MM. : Gauthier, Hougas, Marais, Reynaud, Schaeffer

Procuration (s)

Mme Castaing à M Raynaud
M Corcket à M Gautier

Absent(s) excusé(s) :

Mme Hurmic

Absents non excusés :

Secrétaire de séance : M Hougas.

Le Conseil est ouvert à 18h par Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire demande si tout le monde a pu lire le CR du 11 juillet 2017 et s'il y a des remarques.

Vote pour l'approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 11 juillet 2017

Vote : 12 voix pour (2 conseillers ne prennent pas part au vote car absent lors de la dernière séance)

Procès-verbal approuvé

Vente d'un terrain à Gageot (M le Maire)

Rappel : terrain communal de 591m² constructible, 3 riverains souhaitent en faire l'acquisition.

Suite à la proposition faite par le conseil municipal du 11 juillet 2017 (à 40€ le m²), les trois riverains concernés ont refusé l'offre faite par la mairie.

Le conseil a échangé sur une nouvelle offre qui tient compte du contexte de ce terrain. Deux prix ont été proposés :
5€ le m² et 2€ le m².

Vote pour définir le prix de la nouvelle proposition financière

11 voix pour proposer 5€ le m²

2 voix pour proposer 2€ le m² (Mme Favroul et M Marais)

1 abstention (M Raynaud)

Le conseil municipal valide la proposition à 5€

Adhésion de Cardan et Escoussans à la CdC (M le Maire)

Suite à la délibération de leurs conseils municipaux, ces deux communes demandent à appartenir à notre CdC à partir du 1 janvier 2018.

Le 28 juin, le conseil communautaire a validé cette demande. Pour que ces nouvelles adhésions soient effectives, chaque commune de la CdC doit se prononcer sur ces candidatures.

Il est nécessaire d'avoir la validation du 2/3 des communes et cela doit représenter 50% de la population.

Vote pour l'adhésion de la commune de Cardan

Pour : 12 voix

Contre : 2 (Mme Favroul et M Marais)

Abstention : 0

Le conseil municipal valide la demande d'adhésion de la commune de Cardan

Vote pour l'adhésion de la commune d'Escoussans

Pour : 12 voix

Contre : 2 (Mme Favroul et M Marais)

Abstention : 0

Le conseil municipal valide la demande d'adhésion de la commune d'Escoussans

Mme Favroul et M Marais ont voté contre : ils étaient opposés au principe de la désintégration de l'entité géographique « Artolie » et ils estiment que ces nouvelles adhésions vont à l'encontre de ce principe.

Nouveau périmètre des bâtiments de France (M le Maire)

L'ancien périmètre correspondait à un cercle de 500m de rayon autour de l'église.

L'architecte des bâtiments de France (Emmanuelle MAILLET) propose un nouveau périmètre qui prend en compte la réalité du terrain (notamment l'aspect « champs de vision » et la notion de cœur de l'ancien village)

Vote pour la validation de la proposition de l'architecte des bâtiments de France

Pour : 10 voix

Contre : 1 (Mme Bignoneau)

Abstention : 3 (Mmes Scott, Ducret, et Lacrouts)

Le conseil municipal valide la proposition de l'architecte des bâtiments de France

Fin de la CdC de l'Artolie (M le Maire)

Le préfet a signé l'arrêté de dissolution le 16 août

Le conseil communautaire de l'Artolie s'est réuni le 16 août pour prendre en compte la décision du préfet.

Cet arrêté est accompagné d'annexes :

- principe et clé de répartition retenus pour opérer la répartition de l'actif et du passif de la communauté de communes
- tableaux de répartition par commune des biens et du détail de l'actif selon les critères retenus
- état global de la dette
- tableau de répartition des emprunts

Les biens suivants reviennent à la commune de Paillet :

- le pôle social (route de Lasserre)
- le bâtiment du café de la liberté et les logements sociaux à l'étage

Ces biens resteront propriété de la commune et seront mis à la disposition de la nouvelle CdC.

Informations et questions diverses

Nom de la nouvelle CdC (M le Maire)

La nouvelle CdC de Podensac, des Coteaux de Garonne et de Lestiac-sur-Garonne, Paillet, Rions devrait avoir un nouveau nom prochainement.

La commission communication doit proposer un nom et un logo le mardi 26 septembre.

Point sur le RPI Paillet/Lestiac (M le Maire)

Fin février, le projet doit être abouti et les deux communes doivent l'avoir validé pour que l'éducation nationale puisse prendre les dispositions nécessaires.

Le 8 décembre, le projet sera présenté à la population (notamment aux parents d'élèves) en réunion publique.

Transport entre les deux écoles : le conseil régional le prend en charge

Pour faciliter le travail et éviter des allés retours entre les deux conseils municipaux, M MARAIS propose une réunion commune de travail avec les deux conseils municipaux. Cette proposition est retenue par le conseil municipal.

Contrat aidé (M le Maire)

Le conseil municipal déplore la fin des contrats aidés.

Actuellement la commune a deux contrats aidés pour effectuer le ménage. Cela représente 40 heures de travail par semaine. Ces deux contrats aidés se termineront, pour l'un fin avril et pour l'autre fin mai.

Café de la liberté (M le Maire)

Suite à la mise en liquidation judiciaire de l'ancien occupant du café de la liberté, un mandataire judiciaire a été nommé. M le Maire a reçu plusieurs repreneurs potentiels. Il a aussi reçu la personne chargée du développement économique de la CDC et une représentante de la chambre de commerce pour recueillir toutes les candidatures possibles.

Nouvel office du tourisme du pays de Cadillac et de Podensac (anciennement situé rue du Général de Gaulle à Cadillac)

Ce nouvel office, toujours situé à Cadillac, est proche des Halles. Il est ouvert depuis fin juillet.

Son inauguration se fera le 13 octobre en soirée.

Recensement de la population (M HOUGAS)

Le recensement de la population de Paillet se fera du 18 janvier au 17 février 2018.

Pour cela, la commune devra recruter avant le mois de décembre, deux personnes pour effectuer les visites dans les foyers.

Séance clôturée à 20h

Mairie de PAILLET. Procès-verbal du Conseil Municipal du vendredi 27 novembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le 27 octobre à 18 heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Gauthier Jérôme, Maire.

Présents :

Mmes Scott, Castaing, Castet, Ducret, Favroul, Hurmic, Roy, Bignonneau . MM : Gauthier, Corcket, Hougas, Marais, Reynaud, Schaeffer.

Secrétaire de séance : Mme Bignonneau.

Le Conseil est ouvert à 18h par Monsieur le Maire.

Ordre du jour : Présentation rapports eau, assainissement, ANC. Indemnité trésorier. Convention Gironde Numérique. Financement caserne des pompiers. Demande d'acquisition de terrain. PLU : sursis à statuer. Demande de subvention matériel. CDC : retour des commissions. Informations et questions diverses.

Vote procès-verbal du conseil municipal du 22 septembre : 11 voix pour. 3 abstentions.

Indemnité du trésorier :

Le trésorier fait une demande de rattrapage car il n'avait pas fait la demande l'an passé. Cette somme est fixée selon des barèmes, elle est décidée en fonction du nombre d'habitants.

Vote : 14 voix pour.

Convention Gironde Numérique :

Grâce à cette convention, la mairie pourrait effectuer un groupement de commandes de matériel informatique. L'adhésion n'oblige pas la mairie à faire des demandes.

Vote pour l'adhésion : 14 voix pour.

Arrivée Mme Chagnaud : 18h08

Présentation rapports eau, assainissement, ANC :

Présentation effectuée par Mme Chagnaud. Rapport 2016, il sera mis en ligne sur le site de la mairie.

Le Groupe SUEZ a repris le contrat de fermages.

3 forages alimentent le syndicat.

En 2016, le forage de Paillet a moins produit, il y a eu des travaux. On note une baisse de consommation moyenne par abonné.

Sur les réseaux, les travaux de remise en état suite aux inondations de 2014 sont terminés. La déferrisation n'a pas été faite. L'eau est très chargée en fer. Les travaux de réparation sont en baisse. Notre syndicat est mal noté à cause des fuites. Le taux de réclamation est en hausse. Il y a un taux d'impayé énorme : 18%, au lieu de 1,82% au niveau national. Le Groupe SUEZ n'a pas encore fait de relance.

Le prix de l'eau est en augmentation : 1,88€/m³, ce prix est proche de la moyenne sur le Bassin Adour-Garonne.

Assainissement collectif : nombre stable en moyenne mais hausse de 16% dûe en partie aux constructions sur Le Tourne : le syndicat va investir sur la rénovation de la station d'épuration.

Pas de problème particulier sur la station d'épuration de Lestiac mais quand il y a de forts orages, les effluents ne sont pas traités en totalité, il y aurait des branchements d'eaux pluviales illégaux. Prix en hausse de 5,5%, soit 5,49€/m³ (eau + assainissement) ou 3,62€ juste pour l'assainissement. Ce qui correspond au prix moyen.

Taux de conformité des stations : 66%

Assainissement non collectif : 24% des installations non conformes et à risque sur l'ensemble du Syndicat.

Dans la note de synthèse, il est dit que les maires doivent intervenir au titre de la salubrité mais il n'est pas expliqué comment. M. Gauthier a écrit au Syndicat afin que les textes soient modifiés et lui permettent de

s'appuyer dessus pour intervenir auprès des foyers dont les installations sont non conformes.

Caserne des pompiers :

Un rond-point est en construction pour faciliter la sortie de la caserne. Prise en charge du Financement (soit 290 941€): 75% par le Département, 25% par les communes. Ce qui représente une somme de 4168,93€ pour la commune de Paillet. Cette somme est fixée au prorata du nombre d'habitants. Pour cette année 2017, 1250,67€ seront versés, à la commune de Beguey, le reste le sera en 2018.

Mme Hurmic « fait appel à la vigilance des élus et à leur responsabilité face à la destruction souvent illégale de nos paysages ou par des panneaux publicitaires souvent illégaux ou par des ronds points qui enlaidissent la route François Mauriac. Si nous voulons faire du Tourisme il faut s'en donner les moyens, Cadillac fait des efforts pour ça et à quelques kilomètres cette zone gâche les efforts de certains élus. »

Mme Scott rappelle que le projet de la zone d'activité de Rions est assortie d'une obligation paysagère, la CDC de l'Artolie souhaitait un site exemplaire, ce qui n'est pas encore le cas aujourd'hui.

Vote : 14 voix pour.

Demande d'acquisition de terrain :

Demande effectuée par M. et Mme Muller. Le terrain est situé à côté du forage, 210m² sont concernés. Il faudra veiller à ce que l'accès au forage soit préservé. De plus, M. le Maire va demander à M. Ravaut, voisin, si ça ne le dérange pas. La famille Muller ferait intervenir un géomètre. Proposition: 5€/m².

Vote : 2 voix contre (M.Marais et Mme Favroul pour être en adéquation avec la proposition effectuée lors du Conseil Municipal du mois de septembre souhaitent une proposition à 2€); 13 voix pour.

PLU :

Suite à l'expérience des inondations de 2014, les élus souhaitent sortir les zones des coteaux des zones constructibles. Des terrassements seraient obligatoires. Le RNU pourrait refuser aussi ces constructions.

M. le Maire propose une mesure conservatoire, le temps que le PLU soit validé. Il demande le vote d'un sursis à statuer.

Vote : 1 abstention (M.Marais) ; 14 voix pour.

Demande de subvention pour matériel :

Dans le cadre de la démarche « 0 phyto », M. Corcket explique que la commune pouvait obtenir une subvention pour achat de matériel jusqu'à hauteur de 70% de la dépense totale mais, compte-tenu des décisions gouvernementales, il n'est plus certain d'avoir cette aide. 2 types de matériel pourraient rentrer dans ce cadre : le réciprocatteur (pour éviter les projections dans les zones passantes) et la brosse de désherbage (nettoyage de trottoirs et caniveaux). Ces machines pourraient permettre aux employés municipaux d'avancer plus vite et d'accomplir d'autres tâches. Suite aux coupes drastiques dans les comptes publics, ces dépenses ne seront plus subventionnées en 2018. Si la demande est acceptée, la mairie aura 3 ans pour effectuer les achats. Les achats ne peuvent être effectués que la demande de subvention est faite.

Somme du réciprocatteur et de la brosse de désherbage : 15570€ HT, aide demandée : 10899€. M. Corcket a invité M. Fourcade de Lestiac à venir voir les machines dans un objectif de mutualisation de matériel (comme avec l'épareuse).

Vote : 1 voix contre (M.Schaeffer) ; 6 abstentions ; 8 voix pour.

CDC : retour de commissions :

Dans le cadre de la CLECT, entre mi-novembre et mi-décembre, il sera demandé aux communes quels seront les domaines qui seront transférés aux communes. M. Schaeffer explique que si la CDC prend la compétence voirie on ne connaît pas l'impact financier, il faudrait choisir les routes d'intérêt communautaires et isoler ce qu'est la bande de roulement de la partie communale. Si la CDC prend la compétence

voirie, elle pourra prétendre une DGF plus importante.

19h27 : départ de M. Reynaud.

Informations diverses :

Salle polyvalente : le marché devrait être lancé le 6 novembre 2017.

Projet : antenne relais Orange chez M. Lanot.

PLU : le règlement sera envoyé à tous les conseillers municipaux et une réunion de travail aura lieu le 20 novembre à 18h30 pour parler des OAP.

RPI : réunion entre les 2 conseils municipaux un lundi soir ou un samedi matin.

Conseils municipaux : à prévoir plutôt à 18h30 à la demande de Mme Chagnaud.

Nom proposé pour la CDC : Convergence Garonne.

Fin de séance : 19h48.

Mairie de Paillet
Procès-verbal du Conseil Municipal du 15 décembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le 15 décembre à 18h30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Gauthier Jérôme, Maire.

Présents :

Mmes Scott, Bignonneau, Castaing, Castet, Ducret, Favroul,
MM. Gauthier, Corcket, Hougas, Marais, Reynaud, Schaeffer.

Absents : Mmes Chagnaud, Hurmic, Lacrouts

Procuration de Mme Chagnaud à M. Hougas.

Secrétaire de séance : Mme Ducret

Le Conseil est ouvert à 18h30 par Monsieur le Maire.

En préambule, Monsieur le Maire demande à l'assemblée son accord pour ajouter une décision modificative qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour. Il s'agit du transfert du solde restant de 500 € du collectif Artolien vers une association créée avec le même objet. Accord unanime des élus.

Ordre du jour : Validation rapport CLECT. Modifications des statuts de la CDC. Attribution de compensation 2017. Proposition d'achat du bâtiment Lasserre. Convention COCON 33. Décisions modificatives. Rémunération agents recenseurs. Organisation du temps scolaire. Statuts du RPI, élection des représentants. Convention BDP. Tarif renouvellement concession cimetière. Admission en non valeur. Attribution de chèques cadeaux. Informations et questions diverses.

Vote du procès verbal du conseil municipal du 27 octobre : 13 voix pour.

Validation rapport CLECT

Le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées à la CDC pour l'année 2017 nous a été transmis par Monsieur le Maire en préalable du Conseil.

Il indique les compensations versées ou non aux communes de la CDC Convergence Garonne, en fonction des transferts de compétences déjà effectuées par celles-ci. Les montants en négatif concernent les communes qui ont fait un transfert conséquent et doivent reverser ces sommes à la CDC, Rions et Barsac sont concernées.

Monsieur le Maire souligne que des disparités existent entre les différentes communes, il souhaite un remise en cause du mode de calcul pour arriver à une base équitable.

Vote : 6 pour, 7 abstentions (Mmes Bignonneau, Castaing, Scott, Favroul, Chagnaud. MM Hougas, Marais).

Attribution de compensation 2017

Vote : 11 pour, 2 contre : Mme Favroul, M Marais.

Modification statuts CDC

Monsieur le Maire nous a transmis les statuts au préalable du Conseil. Ils indiquent l'adoption du nom de la CDC « Convergence Garonne ».

Ils reprennent les compétences obligatoires générales qui sont notamment l'urbanisme, le développement économique, la gestion des aires d'accueil des gens du voyage, des milieux aquatiques, la gestion des déchets.

Les bassins versants sont situés sur plusieurs CDC avec une multitude de cours d'eau dont l'Oeil dont la gestion sera assurée par un syndicat souhaité par la majorité des communes ex-côteaux de Garonne. Monsieur le maire aurait souhaité que ce soit le SIETRA qui gère un bassin versant plus important.

Monsieur le Maire précise que le syndicat qui gère les aires d'accueil des gens du voyage a été dissous et des sommes reversées aux communes de Langoiran, et Villenave de Rions. M Reynaud invoque une augmentation de 3 % pour le traitement des déchets par le SEMOCTOM et la CDC.

Monsieur le Maire ajoute que les compétences générales de ces statuts seront à préciser en 2018.

Les statuts reprennent des compétences optionnelles qui sont l'environnement ; le logement et cadre de vie ; la politique de la ville qui intègre la prévention de la délinquance par le CISPD ; la voirie ; les équipements culturels et sportifs. A ce sujet, pourrait être choisi un club et un terrain dans chaque discipline, le regroupement serait vivement encouragé pour bénéficier des subventions ; l'action sociale reprend notamment les logements sociaux de Paillet et Lestiac pour le nouveau territoire. La création et la gestion des services publics est aussi une autre compétence optionnelle.

Enfin les statuts reprennent aussi des compétences facultatives qui sont : l'assainissement non collectif qui est retenu ; la politique de l'enfance et de la jeunesse ; la politique culturelle, sportive et éducative, la gestion des pontons ; l'aménagement numérique ; l'animation de l'unité de gestion des milieux aquatiques.

En ce qui concerne l'enfance et la jeunesse, un pôle d'animateurs serait mis à disposition des communes. En matière culturelle, le festival « Rues et Vous » est conservé. Les pontons de Cadillac sont gérés par VNF, ceux de Podensac et Portets sont encore en projet.

Modification statuts CDC : Vote : 11 pour, 2 contre : Mme Favroul, M Marais.

Proposition d'achat du Bâtiment Lasserre

Monsieur le Maire nous informe d'une proposition à 105 000 € pour ce bâtiment à l'usage de résidence principale et logements locatifs avec garage et terrain. Cette vente permet à la commune le remboursement d'un prêt à court terme.

Vote : 13 pour.

Convention Cocon 33

Daniel Hougas indique que cette convention concerne l'isolation des combles à hauteur de 4 782,72 € pour les bâtiments communaux : mairie, école. Ne sont pas concernées la bibliothèque (absence de hauteur sous plafond) et la classe de petite section. Une baisse des frais de 29 % environ est possible si nous effectuons en régie les travaux, soit autour de 3 900 €. Le relevage des réseaux électriques serait assuré par un électricien.

Vote : 13 pour

Décisions modificatives

Monsieur le Maire nous demande de prendre deux délibérations pour des crédits à ouvrir :

- 1300 € pour participation à la construction du rond point de Beguey
- 500 € pour transfert du bénéfice du collectif Artolien vers une association créée par ce même collectif

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
204	2041482	ONA			Autres communes - Bâtiments et installations	1 300,00
Total						1 300,00

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
23	2313	ONA			Constructions	-1 300,00
Total						-1 300,00

Vote : 13 pour

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
65	6574				Subventions de fonctionnement aux association...	500,00
Total						500,00

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
67	678				Autres charges exceptionnelles	-500,00
Total						-500,00

Vote : 13 pour

Subvention Artoliens

Madame Bignonneau explique que le collectif Artoliens, jusqu'à présent géré financièrement par la mairie de Paillet, s'est transformé en association. A l'issue de l'exercice 2017, il restait un reliquat de 500 €. Elle demande donc que cette somme soit transférée sur le compte de l'association nouvellement créée qui gérera désormais les manifestations.

Vote : 13 pour

Rémunération agents recenseurs

A partir du 18 janvier 2018 et pendant quatre semaines deux personnes assureront le recensement de la commune, il s'agit de Mme Poifoulot et M. Balesio. Ceux-ci percevront chacun 1 184,40 €. La dotation est inférieure à 2014 car l'Insee estime que 50 % des recensés passeront par internet. Les recenseurs remettront un code pour accéder au site internet ne repasseront pas mais vérifieront qu'il y a bien eu utilisation de celui-ci pour remplir le formulaire internet.

Vote : 13 pour

Organisation du temps scolaire

Le retour au temps scolaire sur quatre jours à la rentrée 2018 avec un mercredi sans école a été adopté lors du dernier conseil d'école du 17 octobre. L'association Foyer Rural a émis un avis favorable ainsi que le conseil communautaire de la CDC du 16 novembre. Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil de se prononcer.

Vote : 13 pour

Du fait de l'occupation de la salle de motricité par l'école, l'Association Foyer Rural s'installera dans les classes situées derrière le Foyer Rural. Monsieur Schaeffer a rencontré Mmes Danière et Barbillat sur place et précise que leur installation nécessite des travaux d'aménagement pour le dortoir et d'agrandissement, une réunion en janvier permettra de préciser les choses.

Statuts RPI

Monsieur Marais exprime ses craintes sur le projet de RPI et dit qu'il servirait à « sauver » l'Ecole de Lestiac, il le trouve « trop précipité ». Monsieur le Maire lui répond en précisant que le RPI est un projet porté par les directeurs d'école et les enseignants, soutenu par les élus, pour plusieurs raisons et notamment pour éviter les doubles et triples niveaux de classe et aussi fort du constat de fermeture de plusieurs classes à la rentrée à Loupiac et Cadillac notamment.

Vote : 11 pour, 2 abstentions (Mme Favroul, M Marais).

Election des représentants

Monsieur le Maire propose que les représentants pour Paillet soient : Monsieur le Maire, Madame Ducret adjointe aux affaires scolaires, Monsieur Corcket 1^{er} adjoint titulaires et Monsieur Hougas suppléant.

Vote : 11 pour, 2 abstentions (Mme Favroul, M Marais).

Convention BDP

Monsieur le maire demande à l'assemblée de l'autoriser à renouveler la convention avec la bibliothèque départementale de prêts d'ouvrages pour 3 ans supplémentaires.

Vote : 13 pour

Tarif de renouvellement concession cimetière

Monsieur le Maire nous demande de voter pour préciser que le renouvellement des concessions est au même tarif que celui des nouvelles concessions.

Vote : 13 pour.

Admission en non valeur

Suite à une demande du Tribunal d'Instance concernant deux dossiers de surendettement, Monsieur le trésorier de Cadillac demande que soit annulée une dette pour un montant de 557,85 €.

Vote : 13 pour.

Attribution de chèques cadeaux

Chaque agent de la commune recevra des chèques cadeau pour un montant de 130 €, soit dix employés pour 1300 €. Mme Castet précise que le budget permet de dégager cette somme mais qu'elle souhaiterait à l'avenir voir cette dépense inscrite au budget.

Vote : 13 pour

Informations et questions diverses

Café de la Liberté

Monsieur le Maire nous rappelle que le bâtiment du Café est repris par Convergence Garonne et précise que les candidats à la reprise du fonds ont jusqu'au 15 décembre pour se positionner.

Vœux du Maire

Les vœux du Maire et du conseil municipal seront prononcés le vendredi 12 janvier 2018 à la salle du Foyer Rural.

Repas du Comité du Souvenir

Monsieur Marais indique qu'il aura lieu le 14 janvier à Villenave de Rions.

Affaire Royo

Monsieur Marais demande des nouvelles concernant la démolition de la maison construite sans permis. Monsieur le Maire précise que l'affaire est renvoyée suite à une démarche de Monsieur Royo auprès de l'avocat au motif que le jugement d'astreinte est adressé à sa société et non à lui.

Cambriolages

Des cambriolages surviennent dans la commune et notamment hier, Monsieur Marais exprime son inquiétude. Monsieur le Maire précise que nous sommes rattachés à la gendarmerie de Créon qui ne prend pas la peine de l'informer des vols. Monsieur Schaeffer et Mme Ducret proposent une vigilance des voisins avec apposition d'un panneau au besoin et recommandent d'informer ses proches voisins pendant les absences.

Sens uniques

Monsieur Marais interpelle l'assemblée sur les dangers de circulation rue Fon d'Arlan. Monsieur le Maire et ses adjoints ont déjà évoqué la mise en sens unique de la rue Fon d'Arlan et Templey devenues dangereuses en double sens.

Fin de séance 20h35